



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôtels

Question écrite n° 58926

Texte de la question

M. Gérard Lorgeoux alerte M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur les problèmes que rencontrent les adhérents de l'association départementale des Logis Morbihan, qui sont désarmés face à l'échéance de la mise en place des normes de sécurité dans un contexte très morose. Ils évoquent la complexité de ces établissements familiaux dont la structure des immeubles est quasiment inadaptée techniquement et dénoncent une confusion entre différents types d'accueil et d'hébergements, la loi mise en place ne correspondant en rien aux risques encourus dans ce type d'établissement. Il lui demande donc s'il est envisagé de modifier le texte actuel pour différencier les hôtels touristiques et d'affaires des hébergements hôteliers sociaux et quels sont les moyens financiers spécifiques prévus pour accompagner ces travaux de mise aux normes, dans le cadre de la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Lorgeoux](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58926

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8937

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)